

Procès-verbal
d'installation du comité du Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire (SIVOS) des 4 Clochers de Manneville la Goupil
et de l'élection du Président, du Vice-Président et des 2 membres

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures 30 les-délégués du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des 4 Clochers de Manneville la Goupil, élus par les conseils municipaux des communes de Bornambusc, Houquetot, Manneville la Goupil, Virville, respectivement les: 09/06/2020 ; 25/05/2020; 03/06/2020 ; 23/05/2020, se sont réunis à la mairie de Manneville la Goupil, siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente du SIVOS.

× Etaient présents: David Fleury, Valérie Carpentier, Jonathan Guélin, David Jezequel, Lionel Nicaud, Linda Lelievre, Mélanie Vah, Raymonde Lecourt, Christelle Sement, Brigitte Pestel-Kerivel délégués titulaires.
Nadège Herrier, Sylvie Boudeele-Vallez, Christian Solinas, Cécile Boillon délégués suppléants

× Etaient absents: Pierre Le Rolland délégué suppléant

La séance est ouverte sous la présidence de Mme BUFFET Michèle, Présidente sortante, qui, après l'appel nominal a donné lecture des délibérations des conseils municipaux susdites et a déclaré installés:

Bornambusc : M. FLEURY David, Mme CARPENTIER Valérie, Mme HERRIER Nadège

Houquetot : M. GUERIN Jonathan, M. JEZEQUEL David, Mme BOUDEELE-VALLEZ Sylvie

Manneville la Goupil : M. NICAUD Lionel, Mme LELIEVRE Linda, Mme VAH Mélanie, Mme LECOURT Raymonde, M. LE ROLLAND Pierre, M. SOLINAS Christian

Virville : Mme SEMENT Christelle, Mme PESTEL-KERIVÉL Brigitte, Mme BOILLON Cécile
dans leur fonctions de délégués syndicaux.

Raymonde Lecourt, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence.

Le Comité a choisi pour secrétaire Mélanie Vah et 2 assesseurs Linda Lelievre et Valérie Carpentier

ELECTION DU PRESIDENT.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- × - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître: 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 8
- Majorité absolue: 5

× Ont obtenu : J. Nicand Lionel
: 8 voix (huit voix)
: voix (voix)

J. Nicand Lionel ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président

2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:

Ont obtenu :
: voix (voix)
: voix (voix)

ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président

3ème TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ou au bénéfice de l'âge, à l'élection du Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:
- dans le cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, c'est le candidat le plus âgé (au bénéfice de l'âge) qui sera déclaré élu

Ont obtenu :

: voix (voix)
: voix (voix)

ayant obtenu la majorité absolue ou étant le plus âgé a été proclamé Président

ELECTION DU VICE-PRESIDENT.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes, et sous la présidence de *M. Nicolas Lionel*, élu Président, à l'élection du Vice-Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 20
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître: 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés: 20
- Majorité absolue: 6

Ont obtenu: *M. Guérin Jonathan*

: 20 voix (dix voix)
: voix (voix)

M. Guérin Jonathan, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président.

2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes, et sous la présidence de
élu Président, à l'élection du Vice-Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit
sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant
pas une désignation suffisante ou dans lesquels
les votant se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:

Ont obtenu:

: voix (voix)
: voix (voix)

, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président.

3^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L
122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ou au
bénéfice de l'âge, à l'élection du Vice-Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit
sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant
pas une désignation suffisante ou dans lesquels
les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:
- dans le cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, c'est le candidat le plus âgé (au
bénéfice de l'âge) qui sera déclaré élu

Ont obtenu :

: voix (voix)
: voix (voix)

ayant obtenu la majorité absolue ou étant le plus âgé a été proclamé Vice-Président

ELECTION DU PREMIER MEMBRE.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de *J. Ricard Lionel* élu Président, à l'élection du premier membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: *10*
- A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître: *0*
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés: *10*
- Majorité absolue: *6*

Ont obtenu: *Jane Semeur Christelle*
: *10* voix (*dix* voix)
: voix (voix)

Jane Semeur Christelle, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Membre.

2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de élu Président, à l'élection du premier membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:

Ont obtenu:
: voix (voix)
: voix (voix)

, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Membre.

3ème TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ou au bénéfice de l'âge, à l'élection du premier membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:
- dans le cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, c'est le candidat le plus âgé (au bénéfice de l'âge) qui sera déclaré élu

Ont obtenu :

: voix (voix)
: voix (voix)

ayant obtenu la majorité absolue ou étant le plus âgé a été proclamé premier membre.

ELECTION DU SECOND MEMBRE.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de *q. nicoud lionel*, élu Président, à l'élection du Second membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: *20*
- A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître: *1*
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés: *19*
- Majorité absolue: *9*

Ont obtenu: *q. Flanny David*

: *9* voix (*neuf* voix)
: voix (voix)

q. Flanny David., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Membre.

2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de _____, élu Président, à l'élection du Second membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:

Ont obtenu:

: voix (voix)
: voix (voix)

, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Membre

3^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L121-9; L121-10; L121-11; L121-12; L122-4; a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ou au bénéfice de l'âge, à l'élection du second membre.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne:
- A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître:
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés:
- Majorité absolue:
- dans le cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue, c'est le candidat le plus âgé (au bénéfice de l'âge) qui sera déclaré élu

Ont obtenu :

: voix (voix)
: voix (voix)

ayant obtenu la majorité absolue ou étant le plus âgé a été proclamé second membre.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Mme Brigitte Pestel Kerivel vient à faire remarquer que chaque année des communes membres du SIVOS a été personnellement avisé qu'elle ne souhaite plus présenter sa candidature à la présidence du SIVOS car le fond et la forme des propos tenus lors de la réunion du 12 Juin dernier ne lui conviennent pas

Le Président a déclaré M. GUELIN Jonathan, Mme SENEUT Christelle,
M. FERRY David installés respectivement en qualité de Vice-Président, de premier membre et de second membre.

Et ont signé les membres présents:

Le doyen d'âge,



le Secrétaire,



Les membres du Comité
Syndical,



Le Président,

